

## **COMPTE-RENDU**

*CRIQ Nord-Est/Nord-Ouest (18/05/17)*

*CRIQ Centre (10/06/17)*

*CRIQ Sud-Est/Sud-Ouest (17/06/17)*

Pour ces 3 Comités de Réflexion et d'Initiatives par quartier le thème portait sur l'éclairage public : « Et si on éteignait la lumière, pour voir ? »

- ✓ Ouverture de la séance par Patrick Mérian, Délégué à l'Agenda 21 et à la Citoyenneté, après un remerciement de bienvenue aux participants, a rappelé les règles de bon fonctionnement des échanges entre les participants.
- ✓ Andréa Kiss explique que la commune du Haillan va expérimenter, au second semestre 2017, l'extinction des rues la nuit, à l'heure où les transports en commun ne circulent plus.
- ✓ Présence de Madame VERSEPUY, Maire du Taillan-Médoc, commune qui fut la première sur Bordeaux Métropole à mettre ce dispositif en place. Depuis, Eysines a fait un test sur 25 rues. Les communes de Pessac et Mérignac se lancent également.
  
- ✓ Retour d'expérience de la ville du Taillan-Médoc (voir présentation jointe)

Depuis septembre 2015, la Ville du Taillan-Médoc a mis en place l'extinction de l'éclairage public nocturne, entre 1h et 5h du matin.

Plusieurs questions se sont posées :

- L'extinction toute l'année ?
- Les horaires ?
- L'extinction d'un lampadaire sur 2 ? Non réalisable techniquement.
- L'extinction par rue ? Dangerosité du point de vue des automobilistes liée à l'alternance des zones éclairées et sombres.
- L'extinction totale ?

Le choix s'est porté sur :

- L'extinction de toutes les voies de la commune
- Une extinction de 1h à 5h du matin toute l'année, excepté les jours de fêtes (Noël, 1<sup>er</sup> de l'an, 14 Juillet ...), l'amplitude étant calée sur les heures de démarrage et de fin des transports en commun.


Ce dispositif a nécessité :


- ✓ des démarches administratives comme des arrêtés de police, de nombreux courriers à destination des partenaires institutionnels : villes mitoyennes, Bordeaux Métropole.., modification des arrêtés temporaires indiquant l'extinction aux entreprises intervenant sur le domaine public
- ✓ un renforcement de la sécurité sur le domaine public
  - vérification de la signalisation sur chaque rue de la commune
  - réfection des peintures effacées
  - peinture réfléchissante sur carrefour dangereux
  - réparation des bordures, ornières

La commune du Taillan-Médoc a fait un bilan après un an de fonctionnement :

Cette mesure à la fois économique, environnementale et écologique, assure une qualité de vie aux habitants de la commune. La réduction de la production énergétique liée à l'éclairage public entraîne de nombreux éléments positifs qui s'inscrivent dans l'Agenda 21, tels que la baisse significative de l'émission de gaz à effet de serre, de la production des déchets électriques.

➤ Consommation en KWh

 2014 : 803.506

 2016 : 527.885

Soit une économie financière de 26.721 €

- La commune s'est dotée pour de radiolites (4000 €) et des panneaux de signalétique (1000€)
- Bénéfices écologiques : une baisse de 30% de la consommation électrique dédiée à l'éclairage public et une réduction des nuisances lumineuses pour la faune et la flore, d'où un retour de la faune nocturne
- Point avec la Gendarmerie de Saint Médard en Jalles : la 1<sup>ère</sup> année la Gendarmerie n'a pas souhaité s'engager, mais au regard de l'expérience sur le Taillan-Médoc, à savoir pas d'augmentation d'accidents ni de la délinquance, elle s'est déplacée sur Blanquefort pour expliquer les avantages de ce dispositif.
- Réactions des riverains positives, excepté celles de parents de quelques adolescents qui rentrent tard le week-end.

Suite à ce bilan, les axes d'améliorations à mettre en place :

- Réduction du nombre de comptages et des abonnements
- Abaissement de la puissance des lampes

Compte tenu du résultat très positif de ce dispositif, la Ville est en cours de labellisation « Villes et Villages étoilés » qui valorise la qualité de la nuit des communes françaises.

#### Questions dans la salle :

- Le nombre accidents survenus sur la commune a-t-il augmenté ?

Deux accidents graves sont arrivés sur la commune, dont un jeune sur une portion routière non éclairée. L'accident était dû à une consommation excessive d'alcool et de produits illicites.

Laurent DUPUY-BARTHERE, délégué à la Sécurité, explique, que suite à une enquête menée sur les villes ayant adopté ce dispositif, les conducteurs de véhicules ont réduit leur vitesse, ce qui a entraîné une baisse des accidents.

- Ce dispositif n'aggrave-t-il pas le sentiment d'insécurité des riverains ?

Depuis la mise en place de ce système, les cambriolages n'ont pas augmenté. Il est rappelé que 95% des cambriolages se passent dans la journée et que les incivilités qui se passent dans la zone économique sont plus faciles quand la zone est éclairée.

Andréa KISS liste un état des lieux de l'éclairage public sur la commune :

- 2 200 Points lumineux dont 44 de type Leds (soit 2%)
- 60 armoires de commandes et 56 équipées d'horloges astronomiques

- Consommation annuelle en 2016 : 804.195 KWh (soit 100 000€)
- L'objectif poursuivi avec l'extinction de l'éclairage public entre 1H15 et 5H du matin sera de 31% d'économie en énergie et de 28,6% d'économie financière. Ce gain sera réinjecté en l'investissement dans des éclairages en Leds
- Pourquoi le stade reste-t-il tout éclairé, bien après son utilisation ?

C'est une d'horloge publique qui règle les éclairages du stade. Tous les équipements sportifs en sont dotés : points lumineux dotés d'adaptateurs, de régulateurs avec minuterie.

Certains bâtiments publics ont des détecteurs de passage, qui ne s'allument que quand il y a un mouvement

Intervention d'une personne de la salle pour donner l'exemple de la commune de Goudet (Essonne) qui est en cours de labellisation Ville étoilée. Cette labellisation est valable 4 ans. Aujourd'hui 202 communes sont labellisées.

Madame VERSEPUY explique que les mentalités ont changé, que faire des économies au niveau communal est rentré dans les mœurs (exemple de la rocade éteinte, très bien accepté par les utilisateurs). Le fait que les collectivités trouvent des moyens de faire des économies et de les réinjecter dans le renouvellement de matériel est très bien perçu.

Andréa KISS présente les travaux opérés sur la commune, comme la pose de candélabres avec des Leds rue Jean Mermoz ou place Henri Bos assurant un meilleur éclairage. Progressivement, on fait évoluer les équipements et on remplace les candélabres de type « globe » qui éclairent le ciel par des candélabres dont la source lumineuse est orientée vers le sol, plus efficaces.

Il est remonté que Rue Los Héros le tronçon passant dans le bois de Bel Air de la piste cyclable est peu éclairé, donc dangereuse la nuit ou quand il pleut aussi.

Il sera demandé au Service Technique d'étudier la faisabilité d'un point lumineux à cet endroit.

Laurent DUPUY-BARTHERE rappelle la mise en œuvre de l'opération « vélo éclairage décent et gilet ».

Il est demandé à Madame VERSEPUY si ce dispositif s'applique aux commerces et entreprises du Taillan-Médoc. La réponse est positive.

Question sur les résidences privées qui restent tout le temps allumées : la Ville du Haillan va écrire aux différents syndicats pour les sensibiliser à l'extinction des lampes, les inciter à aller dans le même sens que la Ville.

Les panneaux directionnels et de signalétique resteront-ils visibles de nuit ?

Les Services de Bordeaux Métropole ont été sollicités dans le cadre de la démarche engagée par la Ville et il leur est demandé de faire un diagnostic des entrées de ville et des carrefours pour vérifier si les peintures et autres équipements de voirie sont adaptés. Les panneaux directionnels posés par la métropole sont généralement réfléchissants. Donc le moindre éclairage de voiture ou de bicyclette devrait permettre de continuer à lire les indications. Toutefois si, sur certains carrefours, cela s'avère être problématique, des solutions pourront être envisagées comme le recours à des panneaux éclairés par des capteurs solaires. Mais cela sera également étudié du point de vue économique car cela a un coût.

De même pour la sécurité des habitants et des automobilistes, si durant l'expérimentation un carrefour est jugé dangereux du fait du manque d'éclairage, la pose d'un mât lumineux alimenté par le solaire pourra être étudié.

Les panneaux de signalisation sont coûteux, on pourrait ne pas le faire ?

Cela est obligatoire, nous devons informer les usagers de cette coupure ; de plus au vu des économies, les 1000 € de panneaux seront vite amortis (15 jours) pour une durée (hors vols et dégradation) d'au moins 10 ans.

Il y a eu des vandalismes durant la nuit (tempête de 1999 ou sur parking résidence entre 1h et 06h) ?

Le risque zéro n'existe pas. Le parking était éclairé durant la nuit, donc pas plus de sécurité ou d'insécurité, si ce n'est qu'après en avoir discuté avec les forces de l'ordre, un individu malveillant est beaucoup plus facilement repérable durant la nuit sans éclairage qu'avec un éclairage.

Les forces de l'ordre seront également sensibilisées à renforcer leurs patrouilles sur les premiers mois de mise en œuvre.

Comment est-ce commandé, pouvons-nous remettre la lumière en cas d'urgence extrême ?

La commande se fait par des horloges placées dans les postes de comptage. Lors d'une intervention sur un quartier qui nécessiterait la remise en lumière, cela pourrait se faire facilement en mettant l'horloge en marche forcée comme chez soi. Toutefois, si cela devait être fait sur l'ensemble de la commune, le temps d'intervention serait assez long (environ 1 journée pour une personne). Cette question se pose plus sur des communes qui sont à proximité immédiate de sites industriels à fort risque (centrale nucléaire, etc.).

Pourquoi ne pas passer directement à des Systèmes Leds sans passer par l'étape extinction nocturne ?

Si l'on devait remplacer les 2200 – 44 (déjà équipé) soit 2 156 points lumineux en Leds, cela aurait un coût d'environ 1 078 000 €TTC (soit 500 €TTC/point), l'économie serait alors d'environ 50 000 €TTC / an, il faudrait environ 20 ans pour avoir un retour sur investissement. Ici avec l'extinction nocturne proposée, la mise de départ est d'environ 6 000 € la première année et l'économie annuelle est de 28 000 €. En conséquence, le temps de retour est

de moins de 3 mois. De plus, si l'on regarde le bilan carbone global, le traitement des déchets, la matière à refabriquer, il est judicieux de remplacer les points lumineux lorsque ceux-ci sont en fin de vie. Avec l'économie générée, cela va nous permettre d'investir dans 56 points lumineux Leds par an en plus. L'investissement sera fléché vers les points les plus vétustes en priorité.

#### Le Parc du ruisseau sera-t-il sur les mêmes horaires ?

Non, ce Parc a déjà une extinction nocturne plus conséquente 23h à 5h, qui donne satisfaction aux usagers et riverains, aussi il n'est pas envisagé de le modifier.

#### Les Bailleurs Sociaux seront ils concernés ?

La Ville va les inviter à suivre notre exemple au sein de leurs parkings et voiries privées.

#### La Ville a-t-elle une politique plus large sur les économies d'énergie ?

Oui, dans le cadre de son Agenda 21, la Ville veille à diminuer ses factures énergétiques (eau, gaz, électricité) en agissant sur l'investissement (rénovations, production, régulations, équipements, isolations, etc), sur le suivi des consommations (relève des compteurs et analyses) et sur le comportement des utilisateurs (communication, incitations, etc.).

#### Comment sera diffusée l'information de la mise en œuvre ?

Via les CRIQ, le magazine municipal, Sud-Ouest, site Internet etc, il y aura une information avant mise en place de cette démarche qui se fera dans le courant du mois de Septembre 2017.

Vous trouverez ci-joint le power point présenté par Mme VERSEPUY, Maire du Taillan-Médoc